

Titre Professionnel Enseignant(e) de la Conduite et de la Sécurité Routière

-ECSR-

Projet de formation (objectifs) :

L'enseignant.e de la conduite et de la sécurité routière contribue à la mise en œuvre de la politique de sécurité routière. L'accès à la profession nécessite une autorisation délivrée dans les conditions définies par le ministère en charge de la sécurité routière.

Compétences et/ou capacités professionnelles à acquérir :

- Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur
- Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

Support(s) de formation / moyens utilisés :

- Salles de cours, moyens vidéos (vidéo projecteurs), aire de manœuvre, documentations techniques, véhicules conformes à la réglementation
- Méthodes participative et pratique individualisée

Lieu :

Fougeré – 85480
Le Four

Fontenay-le-Comte – 85200
2 allée des justices

Sanction :

- Titre Professionnel niveau 5

Prérequis :

- Être âgé de **20ans minimum**
- Titulaire du **permis B**
- Satisfaire aux **épreuves de sélection**
- Être apte à la communication, autonomie, rigueur
- Niveau de culture générale BAC souhaitable
- Maîtrise de la **langue française** (savoir compter, lire et écrire sans difficulté)

Profil des formateurs : Formateurs.trices titulaires du BAFM

Durée :

910 heures en présentiel, et 280 heures de stage pratique
Soit un total de 1190 heures

Rythme :

Temps complet - 35h/semaine

Modalités d'évaluation :

- Mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- Dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;
- Résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation ;
- Entretien final

Modalités d'inscription :

- Selon le financeur : soit suite à information collective puis tests et entretien individuel, soit tests et entretien individuel
- Toute inscription à une action de formation donne lieu à la signature d'un contrat ou d'une convention

Modalités de règlement :

- Selon le financeur : chèque, virement ou espèces ; règlement à 30 jours.
- Pour les particuliers, paiements en plusieurs fois négociable après acompte de 30% (la totalité du règlement doit être effectuée avant la fin de la formation)

Suites de parcours possibles :

- ECSR - CCS Lourd
- ECSR - CCS 2 roues
- Ou insertion professionnelle. Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :
 - Les établissements privés d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière,
 - Les établissements associatifs d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.
- Type d'emplois accessibles :
 - Les types d'emplois accessibles sont les suivants :
 - Enseignant de la conduite et de la sécurité routière,
 - Coordinateur d'enseignants.

Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi, et de l'insertion

Code RNCP : 35329

Date d'échéance de l'enregistrement : 28-04-2026